

Vaccin antipneumococcique polysaccharidique (PPSV23) : Ce que vous devez savoir

Many Vaccine Information Statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1 Pourquoi se faire vacciner ?

Le vaccin antipneumococcique polysaccharidique (PPSV23) peut prévenir la pneumococcie.

La pneumococcie désigne toute maladie causée par une bactérie pneumococcique. Ces bactéries peuvent causer plusieurs types de maladies, dont la pneumonie, qui est une infection des poumons. Les bactéries pneumococciques sont l'une des causes les plus courantes de pneumonie.

Outre la pneumonie, les bactéries pneumococciques peuvent également causer :

- Des infections de l'oreille
- Des infections des sinus
- La méningite est une infection des méninges et de la moelle épinière
- Bactériémie (infection du sang)

Tout le monde peut contracter une infection pneumococcique, mais les enfants de moins de 2 ans et les adultes âgés de 65 ans et plus, les personnes présentant certaines affections médicales et les fumeurs présentent le plus de risque.

La plupart des infections à pneumocoques sont bénignes. Cependant, certains peuvent entraîner des problèmes à long terme, comme des lésions cérébrales ou une perte auditive. La méningite, la bactériémie et la pneumonie causées par une pneumococcie peuvent être mortelles.

2 PPSV23

Le PPSV23 protège contre 23 types de bactéries qui causent les infections à pneumocoque.

PPSV23 est recommandé chez :

- Tous les **adultes de plus de 65 ans**,
- Toute personne âgée de **2 ans ou plus souffrant de certains troubles médicaux pouvant entraîner un risque accru de pneumococcie**.

La plupart des personnes nécessitent une seule dose de PPSV23. Une deuxième dose de PPSV23 et un autre type de vaccin antipneumococcique appelé PCV13 sont recommandés pour certains groupes à risque élevé. Votre professionnel de santé peut vous donner plus d'informations à ce sujet.

Les personnes âgées de 65 ans et plus doivent recevoir une dose de PPSV23, même si elles ont reçu une ou plusieurs doses du vaccin avant d'avoir 65 ans.

3 Discuter avec votre professionnel de santé

Indiquez à la personne administrant le vaccin si la personne recevant le vaccin :

- A fait une **réaction allergique après une précédente injection de PPSV23**, ou a des allergies graves, mettant en jeu le pronostic vital.

Dans certains cas, votre professionnel de santé peut décider de remettre la vaccination PPSV23 à une prochaine visite.

Les personnes souffrant de maladies bénignes, comme un rhume, peuvent se faire vacciner. Les personnes modérément ou gravement malades doivent généralement attendre d'être guéries pour se recevoir le PPSV23.

Votre professionnel de santé peut vous donner plus d'informations à ce sujet.

4**Risques de réaction au vaccin**

- Des cas de rougeurs ou de douleurs au site d'injection, de fatigue, de fièvre ou de douleurs musculaires peuvent survenir après l'administration du PPSV23.

Il arrive que des personnes s'évanouissent après des actes médicaux, y compris la vaccination. Informez le professionnel de santé si vous êtes pris(e) de vertiges ou si vous présentez des troubles de la vision ou des bourdonnements d'oreilles.

Comme avec tout médicament, il existe un très faible risque que le vaccin cause une réaction allergique grave, d'autres lésions graves, voire le décès.

5**Que faire en cas de problème grave ?**

Une réaction allergique peut survenir après le départ de la personne vaccinée de la clinique. Si vous observez des signes de réaction allergique grave (urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficulté à respirer, accélération du rythme cardiaque, étourdissements ou faiblesse), appelez le **9-1-1** et amenez la personne à l'hôpital le plus proche.

Pour les autres signes qui vous inquiètent, appelez votre professionnel de santé.

Les réactions indésirables doivent être signalées dans le Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS) (Système américain de notification des manifestations postvaccinales indésirables). Votre professionnel de santé effectuera généralement ce signalement, ou vous pouvez le faire vous-même. Consultez le site Internet du VAERS à l'adresse suivante www.vaers.hhs.gov ou appelez le **1-800-822-7967**. *Le VAERS est uniquement destiné à recevoir les signalements de réactions ; le personnel du VAERS ne donne pas d'avis médical.*

6**Pour en savoir davantage**

- Parlez-en à votre médecin.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre État.
- Contactez les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies) :
 - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)** ou
 - Consultez le site Web à l'adresse www.cdc.gov/vaccines

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (Michigan Care Improvement Registry). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.

Vaccine Information Statement
PPSV23 Vaccine
French



Office use only

10/30/2019